

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2024

MODIFIANT LA LOI ORGANIQUE N° 2010-837 DU 23 JUILLET 2010 RELATIVE À
L'APPLICATION DU CINQUIÈME ALINÉA DE L'ARTICLE 13 DE LA CONSTITUTION -
(N° 2300)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
M. Julien-Laferrière

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Mêmes raisons que pour la suppression de l'article premier.